**Nom : COLLECTIVITE**

**AVENANT AU CONTRAT A DUREE (IN) DETERMINEE**

**EN DATE DU ../../…**

Entre : la collectivité d’une part, représentée par son Maire/Président, M…………….,

Et le co-contractant, d’autre part : **M ………………………**, né(e) le ../../….,

Considérant que le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a prévu la majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu l’attribution de 5 points d’indices majorés à compter du 1er janvier 2024 pour tous les agents publics,

Vu le contrat à durée déterminée (ou indéterminée) en date du ../../…, fixant la rémunération sur la base de l’indice majoré ...;

Considérant qu’il convient d’appliquer cette majoration de rémunération à M ………………,

***Il a été convenu ce qui suit :***

**ARTICLE 1**: **L’article 3 du contrat précité est modifié comme suit** **à compter du 01/01/2024**

Pour l'exécution du présent contrat, le cocontractant percevra le traitement correspondant à **l’indice majoré** ……, dans la proportion de (à modifier)/35ème, auquel s’ajoute le cas échéant le supplément familial de traitement.

**ARTICLE 2 : Les autres termes du contrat restent inchangés.**

**ARTICLE 3** : Le Maire/Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** : Le Maire/Président charge ses services de l’exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l’intéressée, transmis au Représentant de l’Etat, et dont ampliation sera remise :

- au Comptable de la collectivité,

- au Président du Centre de Gestion du Doubs.

Fait à …………… , le …/…/….

Le cocontractant Le Maire/Président

 Prénom NOM

Prénom NOM